

AFFAIRE N°18.- Acquisition d'une parcelle de terrain de 98 m², sise à Sainte-Clotilde appartenant à M. Gérard TURPIN.

LE MAIRE donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

L'aménagement du chemin Lory-les-Hauts à Sainte-Clotilde a nécessité l'empiètement sur plusieurs parcelles de terrain appartenant à divers propriétaires riverains de ce chemin.

C'est ainsi que le terrain de M. Gérard TURPIN, d'une superficie de 270 m² s'est trouvée réduite à 172 m² et est devenue de ce fait inconstructible.

L'intéressé nous propose, en conséquence, la vente des 98 m² qui ont été distraits de sa propriété pour le prix forfaitaire de 147 000 Frs CFA.

Je vous demande, Mesdames et Messieurs, de m'autoriser à diligenter la procédure d'acquisition de ce terrain.

Les crédits sont inscrits au chapitre 902, article 210 du budget communal.

Mesdames et Messieurs, je mets la question aux voix.

Adopté à l'unanimité.

Vu
St. Denis le 9 juillet 1970
P. le Préfet
Le Secrétaire Général
Signé: Ph. Kébé
Pour copie certifiée conforme
Le Directeur des Affaires Financières
Ch. Vergneau.